

**SANTÉ • FINANCEMENT DE LA SANTÉ****Les complémentaires santé paieront une surtaxe Covid de 1,5 milliard d'euros**

Cette mesure permet de récupérer des montants qui n'ont pas été déboursés en raison de la chute des dépenses de santé pendant le confinement, et de la prise en charge à 100 % de certains actes par l'Assurance-maladie.

Le Monde avec AFP • Publié aujourd'hui à 01h05, mis à jour à 09h32

Les complémentaires santé devront s'acquitter d'une « *contribution exceptionnelle* » de 1,5 milliard d'euros sur les deux prochaines années, pour compenser leurs profits liés à la crise sanitaire, ont révélé *Les Echos*, jeudi 3 septembre ; une information confirmée par l'Agence France-Presse (AFP).

Discutée depuis juin et actée au début d'août, cette mesure avait été présentée par le gouvernement comme « *une récupération des montants qui n'ont pas été déboursés* », du fait notamment de la chute des dépenses de santé durant le confinement et de la prise en charge à 100 % par l'Assurance-maladie de certains actes (téléconsultations, tests de dépistage).

Son montant a été annoncé en fin de journée par les ministres de la santé, Olivier Véran, et des comptes publics, Olivier Dussopt, lors d'une réunion avec les représentants des fédérations des mutuelles, assurances et institutions de prévoyance.

**Lire aussi** | [Le taux de positivité des tests Covid-19 reprend sa progression en France](#)

**Un paiement en deux fois**

La somme sera payée en deux fois : 1 milliard en 2021, puis 500 millions en 2022, a précisé une première source proche des discussions, confirmant une information des *Echos*.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Proposé par **VISA** et **PayPlug**

### Consommez local depuis chez vous

La crise que nous traversons a changé le comportement des consommateurs qui privilégient désormais le commerce de proximité et les achats en ligne et jouent ainsi un rôle primordial dans le maintien et le développement des TPE et PME françaises. Visa et PayPlug soutiennent ces commerces « locaux » et donnent à 100 artisans-commerçants l'importance de la digitalisation, particulièrement depuis le con

Selon une deuxième source, « *cette contribution sera assise sur la TSA* » (taxe de solidarité additionnelle) prélevée sur les cotisations, et ses modalités seront inscrites dans les prochains budgets de la Sécurité sociale. Le solde à régler en 2022 devra cependant être « *révisé en fonction des gains réels et des coûts constatés* », a ajouté une troisième source.

En effet, la « *cagnotte* » des complémentaires santé a été revue à la baisse, à 2,2 milliards d'euros, contre 2,6 milliards avancés par Bercy au début d'août. Une quatrième source prédit toutefois que « *ce chiffre sera discuté jusqu'au bout* ».

**Lire aussi | [L'Assurance-maladie compte faire 1 milliard d'euros d'économies en 2021, moitié moins qu'en 2020](#)**

**Le Monde avec AFP**